

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

COMITE DE CONCERTATION PERMANENT

A la réunion extraordinaire du Comité de concertation permanent le 13 mars 1991, les sujets suivants ont été discutés.

Le projet de texte d'un document destiné au Comité des finances et proposant une modification du Règlement du personnel pour officialiser le congé supplémentaire accordé à la fin de l'année a été approuvé, et il sera recommandé au Directeur général de le soumettre à une future réunion du Comité des finances.

Une version révisée de la Circulaire administrative no 13 concernant les 'Garanties accordées aux membres du personnel ayant un mandat de représentation' a été approuvée, ce qui donne effet à un accord récent selon lequel les mandats de président et de vice-président de l'Association du personnel sont des activités à plein temps.

Le Comité a tenu une première discussion sur une révision de l'indemnité de non-résidence. Il a été estimé que cette révision, prévue pour conduire à des propositions pour le Conseil en juin 1991, devrait pousser l'examen des implications de la proposition suédoise ou alors de la modification des critères régissant l'octroi de l'indemnité actuelle (par exemple modification du rayon du cercle délimitant les foyers des résidents ou de la période de résidence dans la zone locale applicable). Les représentants de l'Association du personnel ont souligné qu'il serait bon d'éviter d'exercer une discrimination entre les membres du personnel sur la base de la nationalité.

Le Comité a convenu que le groupe de travail chargé de l'étude concernant les organismes de référence utilisés pour les comparaisons de traitements devrait étudier ce dossier et examiner les organismes scientifiques européens comparables et leurs conditions d'emploi. Un premier rapport doit être présenté au Comité au plus tard à la mi-juin 1991, et les recommandations finales devraient être transmises au Conseil une année plus tard.

La prochaine réunion du Comité aura lieu le 28 mars 1991.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

At the special meeting of the Standing Concertation Committee on 13 March 1991, the following topics were discussed.

The draft text of a Finance Committee paper proposing an amendment to the Staff Regulations to formalise the additional leave granted at the end of the year was approved, and the Director-General will be recommended to submit it to a future meeting of Finance Committee.

A revised version of Administrative Circular No. 13 concerning 'Guarantees for members of the personnel holding representative office' was approved, giving effect to a recent agreement that the offices of the President and Vice-President of the Staff Association are full-time activities.

The Committee had a first discussion on a review of the non-residence allowance. It was felt that the review, which is scheduled to lead to proposals for Council in June 1991, should examine further the implications of the Swedish proposal or alternatively of modifying the criteria for granting the present allowance (e.g. adjusting the radius of the circle defining residents' home stations or the period of residence in the local area which applies). The Staff Association representatives insisted on the advisability of avoiding discriminating between staff on the basis of nationality.

The Committee agreed that the Working Group studying the Reference Organizations used for salary comparisons should survey the historical background and review the comparable European scientific organizations and their employment conditions. A first report is to be presented to the Committee by mid-June 1991, and the final recommendations should be transmitted to Council a year later.

The next meeting of the Committee will take place on 28 March 1991.

RAPPEL

PASSAGE PAR LE TUNNEL RELIANT LES DIFFÉRENTES PARTIES DU DOMAINE

Le tunnel a été créé, en accord avec les autorités compétentes des Etats-hôtes, pour permettre les mouvements des personnes et des biens nécessaires au fonctionnement de l'Organisation. En effet, le passage par les postes-frontière habituels avec des biens appartenant au CERN n'est pas autorisé même avec une fiche de transfert (sauf arrangement particulier entre le CERN et les douanes). En cas d'inobservation de cette règle, les contrevenants risquent des sanctions sévères de la part des douanes sans que l'Organisation puisse intervenir.

Par conséquent, le passage des marchandises doit se faire obligatoirement par le tunnel au moyen d'une fiche de transfert dûment remplie et signée par un membre du personnel du CERN, en aucun cas par un employé d'entreprise.

Par ailleurs, il est rappelé aux utilisateurs de cette voie de passage qu'il n'est pas permis de l'emprunter pour aller au travail ou en revenir, ni pour gagner son domicile aux heures de déjeuner.

Relations avec les Pays-hôtes
Tél. 5152

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PENSIONS

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a tenu le 20 février 1991 sa quinzième réunion.

A cette occasion il a entendu un représentant de la régie qui gère les immeubles de la Caisse à Genève exposer la situation relative au niveau des loyers de ces immeubles et les possibilités d'ajustement de ceux-ci à la suite de l'augmentation du coût de la vie et de la hausse du taux d'intérêt hypothécaire. Les membres du Conseil d'administration ont ainsi pu prendre connaissance du fait que les loyers des immeubles du Grand-Saconnex sont inférieurs, en moyenne, à ceux relevés par la statistique cantonale. Cet état de choses est dû dans une large mesure au fait que ces immeubles ayant été construits dans une zone dite "d'expansion" de la ville de Genève, les premiers loyers furent bloqués pendant une période initiale de dix ans. Soucieux d'obtenir un rendement adéquat des avoirs investis de la Caisse, le Conseil d'administration a confirmé la décision de relever les loyers des immeubles du Grand-Saconnex.

Il a ensuite pris note d'une lettre de l'actuaire-conseil

REMINDER

USE OF THE TUNNEL LINKING THE DIFFERENT PARTS OF THE CERN SITE

This tunnel was established by agreement with the competent authorities in the two Host States, for passenger and goods transport essential to the work of the Organization. Moreover, goods belonging to CERN may not be transported through the usual frontier posts even with a transfer slip (unless special arrangements have been made between CERN and the customs authorities). Failure to observe this rule may result in the offender incurring a heavy penalty, without the Organization being able to intervene.

Goods must be therefore moved only through the tunnel, with a transfer slip properly completed and signed by a member of the CERN staff, never by the employee of a firm.

Tunnel users are also reminded that it may not be used for going to or from work or for commuting to and from home during lunch hour.

Relations with the Host States
Tel. 5152

GOVERNING BOARD OF THE PENSION FUND

The Governing Board of the Pension Fund held its fifteenth meeting on 20 February 1991.

On that occasion, the Board heard a report from a representative of the estate agency which manages the Fund's apartment blocks in Geneva on the rents charged in these blocks and on the scope for rent increases in the light of the cost-of-living and mortgage rate increases. Members of the Board were informed that rents in the Grand-Saconnex apartment blocks were lower than average according to cantonal statistics. This state of affairs is mainly due to the fact that these apartment blocks were built in what was called an "expansion" area of the city of Geneva and initial rents were therefore frozen for ten years. Out of concern to ensure appropriate return on the Fund's invested assets, the Governing Board confirmed its decision to increase the rents in the Grand-Saconnex apartment blocks.

The Board then took note of a letter from the consulting actuary proposing that the question of purchasing additional periods of membership and of transfer values be re-examined at the next actuarial review scheduled